

*Candidats CNED ou autre organisme à distance, candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle, candidats isolés ex-scolaire*

Ces dispositions visent à clarifier les formalités d'examen et les éléments du dossier des candidats (épreuves E31, 32, 33), conformément à l'arrêté du 17 décembre 2018 portant création de la spécialité « Métiers du Commerce et de la Vente » du baccalauréat professionnel (BCP MCV) et fixant ses modalités de délivrance pour l'option A (AGEC - animer et gérer un espace commercial) et pour l'option B (PVOC – prospecter & valoriser l'offre commerciale). Elles s'adressent notamment aux professionnels de la formation, afin de faciliter le formalisme des épreuves effectuées en contrôle ponctuel.

**Il est obligatoire que l'entreprise, dans laquelle le contrat d'apprentissage est signé, corresponde au diplôme préparé ainsi qu'à l'option choisie. La réglementation délimite et hiérarchise les activités prises en compte pour la validation du diplôme. Les activités réalisées en milieu professionnel doivent couvrir l'ensemble des domaines du référentiel et présenter un degré de complexité conforme aux attendus d'une certification de niveau 4.**

#### **COMPOSITION DU DOSSIER «CANDIDAT»**

Conformément à la définition des épreuves d'examen, les candidats constituent un dossier numérique et/ou numérisé comportant 2 parties :

- Une partie administrative permettant la consultation des documents justifiant la nature des activités réalisées et les durées des périodes de formation obligatoires en milieu professionnel (contrat.s d'apprentissage accompagné des certificats ou attestations de travail, etc.)
- Une partie consacrée aux travaux du candidat.

La forme du dossier et le téléchargement des documents de référence sont accessibles ici : <https://digipad.app/p/41824/20b0a34134568>

<b>RAPPEL - COMPOSITION DU DOSSIER <u>NUMERIQUE</u> DU CANDIDAT</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Page de garde reprenant les Nom et Prénoms du candidat, identification du centre de formation, de la spécialité et de la session.</li> <li>➤ Justificatifs des périodes de formation en entreprise (attestation.s de PFMP, certificat.s de travail, attestation.s des heures de formation, ...) visés par le centre et/ou l'entreprise.</li> </ul> <p><b><u>IMPORTANT</u></b> le candidat conserve une édition papier de son dossier durant toute la durée de la session pour en permettre la consultation lors des épreuves orales. Les supports seront apportés <b>obligatoirement</b> par le candidat le jour des épreuves.</p>		
<b>RAPPEL BCP MCV option A et B</b>		
<b>S.EP.E31 – Vente-conseil</b>	<b>S.EP.E32 – Suivi des ventes</b>	<b>S.EP.E33 – FDRC</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 supports professionnels variés</li> <li>- 30 minutes (phase de présentation 10 mn et phase d'entretien 20 mn)</li> <li>- Entretien qui prend appui sur 1 de ces 3 supports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 supports professionnels variés</li> <li>- 30 minutes (phase de présentation 10 mn et phase d'entretien 20 mn)</li> <li>- Entretien qui prend appui sur 1 de ces 3 supports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation numérique en deux parties :               <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Analyse de la situation et choix d'une action de FDRC</li> <li>2. Mise en œuvre de l'action retenue et bilan</li> </ol> </li> <li>- 40 minutes (phase de présentation 15 mn et phase d'entretien 25 mn)</li> </ul>

Le contrôle de conformité du dossier sera effectué par les autorités académiques avant le jour de l'épreuve pour permettre au candidat, le cas échéant, de régulariser son dossier. Pour cela, le dossier du candidat devra être déposé sur une plateforme de dépôt qui sera précisée sur la convocation du candidat par le service des examens du rectorat (DEC).